

L'an deux mil onze, le 27 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	23
Date de la convocation :	21 septembre 2011
Date d'affichage du compte-rendu :	30 septembre 2011

**PRESENTS** : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :  
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques  
Melle MONIER Bertille qui donne procuration à Melle CRETET Cyriel  
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr ALBERTINI André  
Mme RIDUET Eloïse qui donne procuration à Mr GRAS Christian

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

## ORDRE DU JOUR

**I – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE** : Modification des compétences facultatives – Lecture publique et soutien aux politiques sportives.

### **II – COMPTABILITÉ :**

#### **2.1. – BUDGET COMMUNAL :**

- 2.1.1. - Décision modificative n°1/2011 C.
- 2.1.2. –Durée d'amortissement de certains frais d'étude et d'investissement.
- 2.1.3. –CCAS – Subvention de fonctionnement exceptionnelle.
- 2.1.4. –CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS) : Répartition des frais de fonctionnement par les communes extérieures – Année scolaire 2010/2011.
- 2.1.5 – Subvention aux associations :
  - A - USTDA Rugby – Subvention exceptionnelle – Manifestation juin 2011
  - B - Association SCRAP D'EN FAIRE – Subvention de fonctionnement 2011.
  - C - COMITÉ DES FÊTES DE DAMPARIS : Subvention cavalcade 2010 – Correctif
  - D – Association départementale des communes forestières du Jura – Renouvellement adhésion – Cotisation 2011.

**2.2. - BUDGET CAISSE DES ECOLES** : Recouvrement des frais du Réseau d'Aides Spécialisées pour la période 2010/2011.

**2.3. – BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT** – Décision modificative n°1/2011 EA

### **III – FINANCES :**

- 3.1. – Garantie d'emprunt à l'OPH du Jura – réalisation de deux logements Allée des Fleurs.
- 3.2. – Taxe sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique.

### **IV – TARIFS DIVERS 2012.**

**V - RESTAURATION SCOLAIRE** : Tarifs 2011/2012.

**VI – RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)** : Indemnité du Commissaire Enquêteur.

**VII – ASSAINISSEMENT** : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées. Contrat de maîtrise d'œuvre Verdi Ingénierie. Contrat de marché avec l'entreprise TELEREP.

**VIII – EXTENSION MAIRIE** : Demande de subventions et de dotations.

**IX – URBANISME** : Lotissement « La Bourse ». Reprise des réseaux divers, voiries et espaces verts – Accord de principe.

**X – SOLVAY** : Plate-Forme logistique ferroviaire – Avis du Conseil Municipal.

**XI – SYNDICAT de Traitement des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM) :** Présentation du rapport annuel 2010.

**XII – SYNDICAT Intercommunal des Eaux du Receptages (SIER) :** Présentation du rapport annuel 2010.

**XIII – PROGRAMME EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS (PEAD) – Motion contre la décision de la Commission Européenne.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

QD N° 1 – AFFAIRES IMMOBILIERES : Immeuble Duc – Convention d'occupation précaire avec l'OPH du Jura.  
QD N° 2 – SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : Subvention exceptionnelle – Construction d'une école en HAÏTI.  
QD N°3 – IMPASSE DE LA FONTENOTTE – Travaux d'assainissement

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Affaires scolaires - Ecole élémentaire – Maintien de la 8<sup>ème</sup> classe  
Programme du Téléthon 2011  
Immeuble menaçant ruine, Impasse des Tilleuls – Arrêté de péril  
SIVU Crèche – Arrêté Préfectoral du 16 juin 2011 – Adhésion commune de Parcey  
Manifestations culturelles  
Magazine municipal

**I – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE : Modification des compétences facultatives – Lecture publique et soutien aux politiques sportives.**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité le projet de révision statutaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le domaine de la lecture publique, et dans le soutien aux politiques sportives.

**II – COMPTABILITÉ :**

**2.1. – BUDGET COMMUNAL :**

**2.1.1. - Décision modificative n°1/2011 C.**

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** la décision modification suivante :

**Section Investissement :**

Dépenses

Chapitre 040	Article 2313	- Travaux en régie – Immobilisations corporelles :	- 7 997,00 €
Chapitre 20	Article 202	- Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre :	+ 2 000,00 €
Chapitre 21	Article 2188	- Autres immobilisations corporelles :	+ 3 000,00 €
Chapitre 23	Article 2315	- Installations, matériel et outillage techniques :	+ 2 997,00 €

**2.1.2. – Durée d'amortissement de certains frais d'étude et d'investissement.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de fixer à 5 ans les durées d'amortissement des dépenses liées à certains frais d'étude.

**2.1.3. – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Subvention de fonctionnement exceptionnelle.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** pour 2011 une subvention de fonctionnement supplémentaire de 3 000 € au budget CCAS pour le coût supplémentaire des repas livrés en liaison froide par le Syndicat Intercommunal au Service des Personnes Agées et Handicapées (SISPAH) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**2.1.4. – CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS) : Répartition des frais de fonctionnement par les communes extérieures – Année scolaire 2010/2011.**

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** le principe d'une facturation à 50% du coût réel soit pour un élève d'école élémentaire soit  $488 \text{ €} \times 50\% = 244 \text{ €}$ .

- **CHARGE** le Maire de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les communes dont sont originaires les enfants de la Classe d'Intégration Scolaire.

## 2.1.5 – Subvention aux associations :

### A - USTDA Rugby – Subvention exceptionnelle – Manifestation juin 2011.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 110 € à l'USTDA Rugby pour l'organisation du challenge organisé le 26 juin 2011 en mémoire de Stéphane Perdrizet.

### B - Association SCRAP D'EN FAIRE – Subvention de fonctionnement 2011.

Le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** une subvention de fonctionnement à l'association « SCRAP D'EN FAIRE » d'un montant de 210 € au titre de l'année 2011.

### C - COMITÉ DES FÊTES DE DAMPARIS : Subvention cavalcade 2010 – Correctif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** que le montant total de subvention versé au Comité des Fêtes de Tavaux Damparis pour l'organisation de la cavalcade qui a lieu tous les 2 ans est de 5 500 €.
- **CONFIRME** que cette somme est versée pour moitié tous les ans, soit 2 750 €.
- **DIT** que la Commune versera donc au titre de la subvention 2010 une somme complémentaire de 500 € afin de rectifier son erreur.

### D - Association départementale des communes forestières du Jura – Renouvellement adhésion – Cotisation 2011.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de renouveler son adhésion au Programme Européen des Forêts certifiées de Franche-Comté.
- **S'ENGAGE** à verser la cotisation due à l'Association Départementale des Communes Forestières du Jura qui s'élève pour l'année 2011 à 105,55 €.

## 2.2. - BUDGET CAISSE DES ECOLES : Recouvrement des frais du Réseau d'Aides Spécialisées pour la période 2010/2011.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de procéder au recouvrement des sommes dues par les communes concernées au prorata du nombre d'élèves de chaque commune tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

COMMUNES	ELEVES	PARTICIPATION
Damparis	302	545,00 €
Abergement la Ronce	106	191,00 €
Champvans	124	224,00 €
Sampans	105	190,00 €
TOTAL	637	1 150,00 €

### **2.3. – BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT – Décision modificative n°1/2011 EA.**

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTÉ** la décision modificative suivante :

#### **Section Investissement :**

Dépenses

Chapitre 020	Dépenses imprévues	- 5517,27 €
Chapitre 23	Article 2315 – Construction sur sol d'autrui	+ 5517,27 €

### **III – FINANCES :**

#### **3.1. – Garantie d'emprunt à l'OPH du Jura – réalisation de deux logements Allée des Fleurs.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 227 798 € souscrit par l'OPH du Jura auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 2 logements situés Allée des Fleurs à Damparis. Les travaux débuteront le 2 novembre 2011.

#### **3.2. – Taxe sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de maintenir pour l'année 2012 le taux de la taxe d'électricité à 6 % soit un coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité de 1,06.

#### IV – TARIFS DIVERS 2012.

##### 1) SALLE POLYVALENTE PABLO PICASSO : Tarifs de location

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** en 2012 les tarifs de location 2011 de la salle polyvalente Pablo Picasso, à savoir :

NATURE DE L'UTILISATION \ TARIFS	DAMPARISIENS 2012	EXTERIEURS 2012
Location (caution obligatoire par dépôt préalable d'un chèque bancaire de 500,00 €) a) Samedi/dimanche et jours fériés b) Semaine	<b>120 €</b> <b>69 €</b>	<b>254 €</b> <b>151 €</b>
Assemblée- Réunion- Conférence a) Jours de semaine (sauf jours fériés) (selon disponibilité) b) Jours fériés/samedi/dimanche	<b>GRATUIT</b> <b>120 €</b>	<b>76 €</b> <b>254 €</b>
Mise à disposition de la vaisselle	<b>0,36 €/ personne</b>	<b>0,54 €/ personne</b>
VERRE	<b>0,10 €</b>	<b>0,15 €</b>
Mise à disposition de la sonorisation (caution de 500 € obligatoire)	<b>37 €</b>	<b>76 €</b>
Expositions artistiques et culturelles (selon disponibilités)	<b>20 €</b>	<b>45 €</b>
N.B. : L'utilisation de la salle Pablo Picasso par des organismes professionnels dans un but commercial n'est pas autorisée.		

Les utilisations de la salle Pablo Picasso, non prévues dans le tableau ci-dessus, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Bureau Municipal.

## **2) SALLE DES FETES : Tarifs de location**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** en 2012 les tarifs de location 2011 de la salle des fêtes, à savoir :

<b>TARIFS</b> NATURE DE L'UTILISATION	<b>DAMPARISIENS</b> 2012	<b>EXTERIEURS</b> 2012
Location (caution obligatoire par dépôt préalable d'un chèque bancaire de 500,00 €)		
a) Samedi/dimanche et jours fériés	<b>277€</b>	<b>609€</b>
b) Semaine	<b>173€</b>	<b>390€</b>
Assemblée- Réunion- Conférence		
a) Jours de semaine (sauf jours fériés) (selon disponibilité)	<b>GRATUIT</b>	<b>119€</b>
b) Jours fériés/samedi/dimanche	<b>277€</b>	<b>609€</b>
Mise à disposition de la vaisselle	<b>0,36 €/personne</b>	<b>0,54 €/personne</b>
VERRE	<b>0,10 €</b>	<b>0,15 €</b>
Mise à disposition de la sonorisation (caution de 500 € obligatoire)	<b>37 €</b>	<b>76 €</b>
Mise à disposition du matériel de vidéo projection (caution de 500 € obligatoire)	<b>37 €</b>	<b>76 €</b>
N.B. : L'utilisation de la salle des Fêtes par des organismes professionnels dans un but commercial n'est pas autorisée.		

Les utilisations de la Salle des Fêtes, non prévues dans le tableau ci-dessus, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Bureau Municipal.

## **3) Salle des Fêtes : tarif vaisselle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** pour 2012 les tarifs de location de remplacement de la vaisselle endommagée adopté en 2011.

#### **4) Gymnase Auguste Delaune : mise à disposition de la sonorisation – Tarif 2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** pour 2012 le tarif de location 2011 de la sonorisation à 39 € et le montant de la caution à 300 € (caution obligatoire par chèque) et ce à compter du 1er janvier 2012.

#### **5) Concessions cimetières**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** pour 2012 le montant des concessions funéraires et des dépositaires adoptés en 2011, à savoir :

Du 01.01.2012 au 31.12.2012

Concessions trentenaires	Tarifs 2012
Emplacement Adultes – Concession pleine terre	<b>110 €</b>
Emplacement Enfants – Concession pleine terre	<b>56 €</b>
a) Columbarium mural	<b>222 €</b>
b) Columbarium « Pyramide »	
Case 1 urne cinéraire	<b>436 €</b>
Case 2 urnes cinéraires	<b>490 €</b>
Case 3 urnes cinéraires	<b>598 €</b>
Case 4 urnes cinéraires	<b>654 €</b>
c) Columbarium « Floracube » - Case 2 urnes cinéraires	<b>545 €</b>
Droit d'ouverture (applicable aux trois columbariums à compter de la 2ème urne)	<b>85 €</b>

- **DÉCIDE** de fixer le montant des concessions trentenaires « Cavurnes »\* mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 545 € pour l'année 2012. (\*petits caveaux réalisés en plein terre destinés à recevoir des urnes cinéraires (2))

## **6) Tarif des photocopies**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** pour 2012 le montant des photocopies comme suit :

	<b>Tarif 2012</b>
Format A4 recto	<b>0,20 €</b>
Format A4 recto/verso	<b>0,30 €</b>
Format A3 recto	<b>0,30 €</b>
Format A3 recto/verso	<b>0,50 €</b>

## **7) Prix de vente de livres et de cassettes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MAINTENIR** pour 2012 :

- 1) le prix de vente de chaque exemplaire du livre « La Pierre à Damparis » à 9,50 €.
- 2) le prix de vente de chaque exemplaire du livre « L'Empreinte de la Pierre » à 22,50 €.
- 3) le prix de vente de chaque cassette de la cavalcade à 16,50 €.

## **8) Droits de place**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de maintenir** pour 2012 les tarifs suivants :

<b>DROIT DE PLACE</b>	<b>Tarifs 2012</b>
Moins de 5 m	<b>3,40 € la ½ journée</b> <b>6,75 € / jour</b>
Plus de 5 m	<b>5,45 € la ½ journée</b> <b>10,90 € / jour</b>
Bal	<b>416 €</b>
Manège adulte	<b>89 €</b>
Manège enfant	<b>42,15 €</b>
Tir	<b>35,90 €</b>
Confiserie	<b>18,20 €</b>
Petits étalages divers	<b>18,20 €</b>
Stationnement taxis	<b>25,50 €</b>
Petits cirques	<b>25,50 €</b>
Grands cirques	<b>83,70 €</b>

Ceux-ci seront applicables à compter du 1er janvier 2012.

Le Conseil Municipal précise que le tarif du 2ème dimanche de fête foraine dit « de renfort » sera égal à 50 % des droits.

#### **V - RESTAURATION SCOLAIRE : Tarifs 2011/2012.**

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 le prix du repas enfant à 3,50 € et celui du repas adulte à 3,90 €.
- **MAINTIENT** les frais de fonctionnement à 1,05 €.
- **MAINTIENT** les tarifs et les barèmes suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour l'année scolaire 2011/2012 :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient Familial mensuel	< 430 €	De 431	De 671	> 901 €
Barème de Participation		à 670 €	à 900 €	
Frais de fonctionnement	1,05 €	1,05 €	1,05 €	1,05 €
Montant du repas	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Participation Commune/jour/enfant	3,55 € (78 %)	2,55 € (56 %)	1,55 € (34 %)	0,16 € (3,5 %)
Participation famille/jour/enfant	1,00 € (22 %)	2,00 € (44 %)	3,00 € (66 %)	4,39 € (96,5 %)
TOTAL	4,55 €	4,55 €	4,55 €	4,55 €

- **PRÉCISE** qu'à la participation famille/jour/enfant s'ajoute les frais d'animation et d'encadrement perçus par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui varient entre 0,12 et 0,66 €,

#### **VI – RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : Indemnité du Commissaire Enquêteur.**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la décision d'indemnisation établie par le Tribunal Administratif de Besançon, d'un montant de 1 645,20 €.

## **VII – ASSAINISSEMENT : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées. Contrat de maîtrise d'œuvre Verdi Ingénierie. Contrat de marché avec l'entreprise TELEREP.**

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** le choix de l'Entreprise VERDI-INGENIERIE (BR Ingenierie) pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes au sein des réseaux d'assainissement pour un montant total de 13 737,60 € HT.
- **CONFIRME** le choix de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 29 juillet 2011 et **ATTRIBUE** à l'Entreprise TELEREP-VEOLIA PROPRETÉ, le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'Eaux Usées pour un montant total de 161 387,00 € HT.

## **VIII – EXTENSION MAIRIE : Demande de subventions et de dotations.**

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à déposer en temps utile les dossiers de demande de subvention ou de dotation (notamment la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- **DIT** que les demandes de subventions et dotations ne concernent que l'extension du Secrétariat de Mairie et la façade Mairie.
- **MAINTIENT** l'étude globale sur l'ensemble du bâtiment (notamment la Salle des Fêtes, les sanitaires, etc...)

## **IX – URBANISME : Lotissement « La Bourse ». Reprise des réseaux divers, voiries et espaces verts – Accord de principe.**

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord de principe pour la reprise des divers réseaux, voirie et espaces verts.
- **DIT** que cette reprise est conditionnée à l'achèvement total desdits réseaux et des travaux de voirie et d'espaces verts qui devront être réalisés selon les préconisations de la Commune.

## **X – SOLVAY : Plate-Forme logistique ferroviaire – Avis du Conseil Municipal.**

Le Maire expose au Conseil que la Société Solvay a déposé une demande pour la mise en place d'une plate-forme logistique ferroviaire destinée au chargement de containers de PVC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- **ÉMET** un avis favorable et se félicite du développement du transport du PVC par moyen ferroviaire.

## **XI – SYNDICAT de Traitement des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM) : Présentation du rapport annuel 2010.**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 du SYDOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, qui est consultable en Mairie.
- **S'INTERROGE** sur la gestion financière et notamment sur le bien-fondé de l'excédent de fonctionnement très élevé (presque deux millions d'euros en 2010) alors qu'aucune perspective d'investissement ou de baisse des taxes n'est envisagée.

## **XII – SYNDICAT Intercommunal des Eaux du Repeages (SIER) : Présentation du rapport annuel 2010.**

Monsieur COULON présente au Conseil les points essentiels de ce rapport consultable en Mairie et qui a été adopté par délibération du Comité Syndical réuni le 22 juin 2010.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ce rapport.

## **XIII – PROGRAMME EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS (PEAD) – Motion contre la décision de la Commission Européenne.**

Le Maire expose au Conseil qu'en 2011, le programme européen d'aide aux plus démunis était de 480 millions d'euros pour l'Europe. Il permettait d'apporter de l'aide alimentaire à 13 millions de personnes. En France, le programme est de 72 millions d'euros. Il aide près de 4 millions de personnes à se nourrir par l'intermédiaire de quatre associations (Banques Alimentaires, Croix-Rouge, Restos du Cœur et Secours Populaire Français).

Pour 2012, la Commission Européenne a décidé que, pour l'Europe, le budget sera diminué de plus de 75 % : le programme passera de 480 à 113 millions d'euros. Pour être ensuite peut-être menacé de disparition. La part de la France sera amputée de près de 80 %. Elle tombera de 72 à 15 millions d'euros.

La Municipalité déplore une décision qui hypothèque l'avenir de millions d'Européens démunis, et constatent que malgré tout le travail d'alerte, d'anticipation et de conviction effectué ces derniers mois, le Gouvernement français n'est pas parvenu à convaincre ses collègues de la minorité de blocage.

Le 8 juillet 2011, un courrier a été adressé par le CCAS de Damparis à Monsieur le Ministre de l'Agriculture pour lui faire part de l'opposition de la Municipalité.

Le Conseil Municipal,

- Considérant les conséquences désastreuses d'une telle mesure pour les 4 millions de personnes nourries par l'intermédiaire des 4 associations que sont la Banque Alimentaire, la Croix Rouge, les Restos du Cœur et le Secours Populaire Français,

- **S'OPPOSE** à la réduction annoncée du programme européen d'aide au plus démunis.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **QD N° 1 – AFFAIRES IMMOBILIERES : Immeuble Duc – Convention d'occupation précaire avec l'OPH du Jura.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de mettre à disposition à l'OPH du Jura un bureau d'environ 10 m<sup>2</sup> dans l'immeuble DUC, Rue de Belvoie.
- **DIT** que la redevance d'occupation s'élèvera à 100 €.

## **QD N° 2 – SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : Subvention exceptionnelle – Construction d'une école en HAÏTI.**

Le Maire expose aux Conseillers qu'il a reçu une demande de subvention de la délégation régionale du Secours Populaire Français de Belfort concernant la construction d'un groupe scolaire au nord d'Haïti (localité des GONAÏVES).

Le projet d'environ 700 m<sup>2</sup> prévoit la réalisation de 6 salles de classe, d'un bureau de directeur, d'une salle des professeurs, d'une bibliothèque, d'un secrétariat, d'une cuisine et d'un réfectoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** à la majorité (2 votes contre et 4 abstentions) une subvention de 300 € au Secours Populaire Français de la région de Franche Comté.

## **QD N° 3 – Impasse de la Fontenotte : Travaux d'assainissement**

Le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable, dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées qui débiteront mi-octobre de prévoir des travaux de réfection du réseau communal d'assainissement actuellement en unitaire à l'Impasse de la Fontenotte

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de la réfection du réseau d'assainissement Communal Impasse de la Fontenotte

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**AFFAIRES SCOLAIRES** : École élémentaire maintien de la 8<sup>ème</sup> classe.

Le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux du courrier qu'il a reçu le 9 septembre 2011 de l'Inspecteur d'Académie concernant le maintien de la 8<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire Paul Langevin.

## **Programme du Téléthon 2011**

Mme GUIBELIN donne aux élus le programme du prochain Téléthon :

- Le samedi 19 novembre 2011 : soirée concerts à Damparis
- Le Dimanche 27 novembre 2011 : en après-midi, la Dichtéléthon et son goûter
- Les Vendredi 2 et samedi 3 décembre 2011 : salle Gérard Philippe Tavaux
- Le Vendredi 9 décembre : soirée repas spectacle à Abergement la Ronce

## **Immeuble menaçant ruine, Impasse des Tilleuls – Arrêté de péril**

Le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté de péril concernant un immeuble très dégradé Impasse des Tilleuls. Les travaux de mise en sécurité ayant été réalisés par le propriétaire, le Maire prendra prochainement un arrêté de levée de péril.

**SIVU Crèche** : Arrêté Préfectoral du 16 juin 2011 – Adhésion commune de Parcey.

Le Maire informe le Conseil que la Commune de Parcey a adhéré au Syndicat Mixte ouvert de la crèche de St Ylie.

### **Manifestations culturelles:**

- Vendredi 30 septembre 2011 à 20 h 30 à la salle des fêtes : spectacle Multivision sur la Forêt de Chaux organisé par l'APUS (séance à 14 h 30 pour les scolaires)
- Programme de l'Automne Musical
  - Jeudi 20 octobre 2011 à 14 h 30 Salle des Fêtes : Gajo Combi Reinhardt
  - Vendredi 21 octobre 2011 à 20 h 30 Salle Picasso : Bistrot Brassens
  - Samedi 22 octobre 2011 à 20 h 30 Salle des Fêtes : Projekt One
  - Vendredi 4 novembre 2011 à 20 h 30 Salle des Fêtes : Récital Jean Vasca

### **Magazine municipal :**

Le Maire informe le Conseil que la distribution est prévue mi octobre 2011.

**Séance levée à 23h30**